



# Index égalité

## femmes - Hommes

### 2024

#### **UES BERNARD JEAN FLOC'H : 89 points sur 100**

Ecart de rémunération : 39 points sur 40

Ecart d'augmentations individuelles : 20 points sur 20

Ecart de promotions : 15 points sur 15

Augmentation de salaire lors du retour de congé maternité : 15 points sur 15

Indicateur des dix plus hautes rémunérations : 0 point sur 10

#### **CAP Solutions Culinaires : 94 points sur 100**

Ecart de rémunération : 39 points sur 40

Ecart d'augmentations individuelles : 35 points sur 35

Augmentation de salaire lors du retour de congé maternité : 15 points sur 15

Indicateur des dix plus hautes rémunérations : 5 points sur 10

#### **CLERMONT : 86 points sur 100**

Ecart de rémunération : 38 points sur 40

Ecart d'augmentations individuelles : 35 points sur 35

Augmentation de salaire lors du retour de congé maternité : Incalculable

Indicateur des dix plus hautes rémunérations : 0 point sur 10

#### **LOUDEAC VIANDES : Incalculable**

Ecart de rémunération :

Ecart d'augmentations individuelles : 35 points sur 35

Augmentation de salaire lors du retour de congé maternité : Incalculable

Indicateur des dix plus hautes rémunérations : 5 points sur 10

#### **STERGOZ : Incalculable**

Ecart de rémunération : Incalculable

Ecart d'augmentations individuelles : Incalculable

Augmentation de salaire lors du retour de congé maternité : Incalculable

Indicateur des dix plus hautes rémunérations : 0 point sur 10